

DEC192014INS2I

Décision portant nomination de M. Pierre CHAINAIS en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre CHAINAIS, Professeur des universités à l'École Centrale de Lille, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2021 pour 50 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la thématique et des activités relevant du « Signal » de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pierre CHAINAIS demeure affecté à l'UMR9189 « Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISTAL) » à Lille.

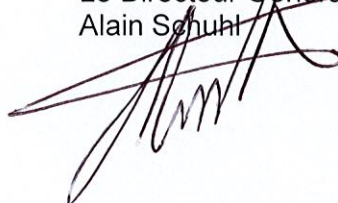
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

28 AOUT 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC173024DIRE**Décision portant nomination de Mme Sophie DEMOLOMBE aux fonctions de chargée de mission****LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Sophie DEMOLOMBE Directrice de recherche 2^{ème} classe est nommée chargée de mission auprès de la présidente pour la Direction de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet la mise en place, l'accompagnement et le suivi des projets qui ont reçu le soutien du programme de prématuration.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Sophie DEMOLOMBE demeure affectée à l'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (UMR 7275), CNRS, 660 Route des Lucioles – Sophia Antipolis 05560 Valbonne.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 Mme Sophie DEMOLOMBE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

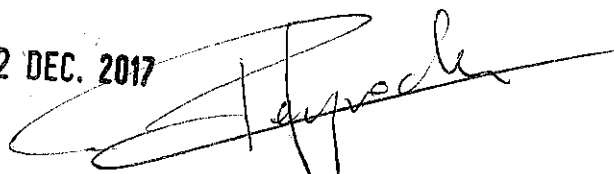
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Côte d'Azur.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 DEC. 2017



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90